

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DETADOUSSAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 11 NOVEMBRE 2025, À 19H00, AU GYMNASSE
DE L'ÉCOLE ST-JOSEPH, AU 186, RUE DE L'ÉGLISE, À TADOUSSAC

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5
Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6

Assiste également à la réunion :

M, Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, agissant comme
secrétaire d'assemblée.

ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS DU SCRUTIN 2025-11-02

Je Claude Brassard déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions
de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code
d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du
Village de Tadoussac.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables
après la fin de mon mandat.

Claude Brassard, maire

Déclaré sous serment devant moi le 2025-11-11 à Tadoussac

Bernard Déraps, à titre de président d'élection

Je Joëlle Pierre, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de
conseillère au siège 1 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi
et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la
Municipalité du Village de Tadoussac.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables
après la fin de mon mandat.

Joëlle Pierre, conseillère au siège 1

Déclaré sous serment devant moi le 2025-11-11 à Tadoussac

Bernard Déraps, à titre de président d'élection

Je Jean Poirier, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège 2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Village de Tadoussac.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Jean Poirier, conseiller au siège 2

Déclaré sous serment devant moi le 2025-11-11 à Tadoussac

Bernard Déraps, à titre de président d'élection

Je Florent Desrosiers, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège 3 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Village de Tadoussac.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Florent Desrosiers, conseiller au siège 3

Déclaré sous serment devant moi le 2025-11-11 à Tadoussac

Bernard Déraps, à titre de président d'élection

Je Bruno Forest, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège 4 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Village de Tadoussac.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Bruno Forest, conseiller au siège 4

Déclaré sous serment devant moi le 2025-11-11 à Tadoussac

Bernard Déraps, à titre de président d'élection

Je Julie Mallette, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège 5 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Village de Tadoussac.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Julie Mallette, conseillère au siège 5

Déclaré sous serment devant moi le 2025-11-11 à Tadoussac

Bernard Déraps, à titre de président d'élection

Je Audrey Boulianne, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège 6 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité du Village de Tadoussac.

Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Audrey Boulianne, conseillère au siège 6

Déclaré sous serment devant moi le 2025-11-11 à Tadoussac

Bernard Déraps, à titre de président d'élection

**RESOLUTION
2025-11-286**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Assermentation des nouveaux élus;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Nomination d'un maire suppléant ;**
- 5. Nomination d'un substitut à la MRC de la Haute-Côte-Nord;**
- 6. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;**
- 7. Représentation municipale;**
 - 7.1** Nominations au Comité consultatif d'urbanisme;
 - 7.2** Nomination d'un représentant à la table de négociation de la convention du Service de protection incendie de Tadoussac (SPIT);
 - 7.3** Nomination d'un représentant à la table des négociations de l'entente avec Pêches et Océans Canada (Garde Côtière);
 - 7.4.** Nomination d'un représentant au conseil d'administration à l'Office Municipal d'Habitation de Tadoussac;
- 8. Adoption de l'ordre du jour; Doublon**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1.** Adoption de la séance ordinaire du 9 septembre 2025;
 - 9.2.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2025;
 - 9.3.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025;
- 10. Première période de question**
- 11. Correspondances**

- 11.1. Invitation de La Grande Marée Danse le 15 novembre à un repas gastronomique ;
- 11.2 Dépôt de la résolution de la Municipalité de Colombier concernant les cellulaires en cas de panne de courant ;
- 11.3 Dépôt de la démission de Monsieur Alexis L. Tremblay, Chef opérateur et premier répondant ;
- 11.4. Demande d'installation d'une lumière de rue ;
- 11.5 Lettre relative au stationnement à l'Église ;

12. Rapport des comités

13. Présentation des comptes

- 13.1. Comptes à payer au 31 octobre 2025;

14. Dépenses et engagements de crédits

- 14.1. Autorisation signature / maire et pro-maire;
- 14.2. Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 5 du mur de soutènement de la rue des Falaises;
- 14.3. Versement de l'aide financière au Congrès mondial des Baleines à bosse;
- 14.4. Dépôt d'une demande financière à la MRC de la Haute-Côte-Nord / Cadre d'initiatives de résilience et de rétablissement 2024-2025;
- 14.5.** Nomination de lieutenant (e)s au service incendie;
- 14.6. Entériner l'octroi de la fourniture d'abrasif pour le déneigement;
- 14.7. Mandat / audition des états financiers 2024;
- 14.8. Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'URLSCN dans le cadre du Programme « PAFILR »;
- 14.9. Ajout d'équipements à la salle d'entraînement;
- 14.10. Entente de bénévolat pour l'entretien de la piste de ski de fond dans le Parc Languedoc saison hivernale 2025-2026;
- 14.11. Autorisant d'annulation des intérêts du compte de taxes F 6233 35 5520;
- 14.12. Autorisation du paiement de Côté Mercier Conseil immobilier du rapport d'évaluation du lot 4 343 636 ;
- 14.13. Acquisition du lot 4 343 636 /Travaux d'assainissement des eaux versement d'un montant 10 000\$ non remboursable afin d'effectuer des essais pour les conduites;
- 14.14. Autorisation de paiement à Gémel ingénieurs expert-conseil pour la révision des plans en mécanique et électrique à la suite du retrait de la bibliothèque;
- 14.15. Autorisation de paiement à Forum-Service d'urbanisme;
- 14.16. Versement de l'aide financière à Béluga Trail Tadoussac;
- 14.17. Embauche d'un animateur occasionnel /temps partiel pour les fins de semaine hivernales;
- 14.18. Programmation de travaux no 4 / TECQ 2019-2024;
- 14.19. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers / Ministère de la Sécurité Publique;
- 14.20. Autorisation de signature par le directeur général et greffier-trésorier d'un avenant à la convention d'aide financière avec le Ministère du Tourisme / Modification de la date de fin des travaux du projet Destination Tadoussac phase II;
- 14.21. Nomination d'un responsable municipal à l'inventaire participatif du patrimoine culturel de la Haute-Côte-Nord;
- 14.22. Nomination d'un responsable municipal à la table intermunicipale du développement

15. Adoption des règlements

16. Avis de motion

- 16.1. Avis de motion du règlement no 415 ayant pour objet la citation de la Maison du Tourisme, située au 197, rue des Pionniers à titre d'immeuble patrimonial;
- 16.2. Avis de motion du règlement no 416 relatif à l'entretien et à l'occupation;

- 16.3. Avis de motion du règlement no 417 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2026 et fixer les taux pour l'année 2026 pour la taxe foncière et la tarification des services d'aqueduc et d'égout, d'assainissement et des matières résiduelles, ainsi que d'autres tarifs;
- 16.4. Avis de motion du règlement numéro 418 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année 2026 remplaçant et abrogeant le règlement no 412;
- 16.5. Avis de motion du règlement no 360-7 modifiant le règlement no 360-6 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques;
- 17 Projets de règlements**
 - 17.1. Présentation du projet du règlement no 360-7 modifiant le règlement no 360-6 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques et dépôt du projet de règlement;
 - 17.2. Présentation du projet du règlement no 415 ayant pour objet la citation de la Maison du Tourisme située au 197, rue des Pionniers, à titre d'immeuble Patrimonial;
 - 17.3. Présentation du projet de règlement no 416 relatif à l'entretien et à l'occupation;
- 18 Divers**
 - 18.1. Dérogation mineure du 241, rue des Forgerons ;
 - 18.2. Adoption du calendrier des séances 2026 ;
 - 18.3. Dépôt du rapport du Musée poste de traite Chauvin-Tadoussac ;
 - 18.4. Prolongation de la période probatoire de la direction générale ;
- 19 Affaires nouvelles**
 - 19.1. Octroi du contrat des travaux de fenestration du musée du Poste de traite Chauvin ;
 - 19.2. Directives de modification des travaux au Centre des Loisirs ;
- 20. Seconde période de questions**
- 21. Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, en laissant ouvertes les affaires nouvelles, s'il y a lieu.

**RESOLUTION
2025-11-287**

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal nomme comme mairesse suppléante madame Joëlle Pierre.

**RESOLUTION
2025-11-288**

**NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC DE LA HAUTE CÔTE
NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal nomme comme substitut à la MRC de la Côte-Nord Monsieur Florent Desrochers.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Monsieur Florent Desrosiers, conseiller au siège 3
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5
Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6 ainsi que de Madame Johanne Savard, conseillère, dont sa date anniversaire d'élection est le 1 octobre 2025.

**RESOLUTION
2025-11-289**

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal nomme madame Joëlle Pierre, conseillère, et au Comité consultatif d'urbanisme dont le mandat est de deux (2) ans.

**RESOLUTION
2025-11-290**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE
NÉGOCIATION DE LA CONVENTION DU SERVICE DE PROTECTION
INCENDIE DE TADOUSSAC (SPIT)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Jean Poirier, conseiller, comme représentant de la Municipalité à la table de négociation de la convention intervenue avec le Service de Protection Incendie de Tadoussac.

**RESOLUTION
2025-11-291**

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE
NÉGOCIATIONS DE L'ENTENTE AVEC PÊCHES ET OCÉANS
CANADA (GARDE CÔTIÈRE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme monsieur Florent Desrochers, conseiller, représentant de la Municipalité à la table de négociations de l'entente avec Pêches et Océans Canada (Garde Côtière).

**RESOLUTION
2025-11-292**

**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DU CONSEIL A L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE TADOUSSAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

QUE le conseil nomme madame Joëlle Pierre, conseillère, comme représentante de la Municipalité du Village de Tadoussac comme administratrice au conseil d'administration de l'Office Municipal de Tadoussac.

**RESOLUTION
2025-11-293**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025.

**RESOLUTION
2025-11-294**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2025.

**RESOLUTION
2025-11-295**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 octobre 2025.

**RESOLUTION
2025-11-296**

INVITATION DE LA GRANDE MAREE DANSE LE 15 NOVEMBRE A UN REPAS GASTRONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation de la Grande Marée Danse à assister au repas gastronomique à l'Auberge de jeunesse de Tadoussac, qui se tiendra le 15 novembre 2025 à 19 h ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil délègue monsieur Florent Desrochers, conseiller, à participer à cet événement.

**DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITE DE COLOMBIER
CONCERNANT LES CELLULAIRES EN CAS DE PANNE DE
COURANT**

Dépôt d'une résolution de la municipalité de Colombier demandant aux compagnies de télécommunications desservant son territoire de s'engager, sans délai et par écrit, à assurer la disponibilité de leurs réseaux cellulaires en tout temps, lors d'une panne de courant.

**DÉPÔT DE LA DEMISSION DE MONSIEUR ALEXIS L. TREMBLAY,
CHEF AUX OPERATION ET PREMIER REPONDANT**

Dépôt de la lettre de démission, datée du 17 septembre 2025, de Monsieur Alexis L. Tremblay, Chef aux opérations et premier répondant.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE

Dépôt d'une demande, datée du 26 août 2025, relative à l'installation d'une lumière de rue au 38, rue des Forgerons Nord

LETTRE RELATIVE AU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Dépôt d'une lettre de Monsieur Richard Hovington et Madame Thérèse Dufour relative au stationnement de l'Église.

**RESOLUTION
2025-11-297**

COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 520 311.66\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 octobre 2025 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par monsieur Claude Brassard;

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents

**RESOLUTION
2025-11-298**

AUTORISANT DE SIGNATURE MAIRE ET MAIRESSE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Claude Brassard, et la pro-mairesse, madame Joëlle Pierre, à signer tous les effets bancaires, contrats ou autres documents requis dans le cadre de leurs fonctions, et ce, pour et au nom de la municipalité du Village de Tadoussac.

QUE la présente résolution annule toutes résolutions antérieures au nom de monsieur Richard Therrien.

**RESOLUTION
2025-11-299**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 5
À INTER-PROJET / TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR DE
SOUTÈNEMENT DE LA RUE DE LA FALAISE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Stéphanie Pelletier, ingénieur municipal de la Fédération Québécoises des Municipalités, nous a transmis en date le 3 juillet 2025 le décompte progressif no 5 final des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise au montant de 3 838,40\$ (incluant la retenue et les taxes);

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif no 5 à la Compagnie Inter-Projet au montant de 3 838,40\$ (incluant la retenue et les taxes) des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise.

RESOLUTION
2025-11-300

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE AU CONGRÈS MONDIAL DES
BALEINES À BOSSE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de l'aide financière au Congrès Mondial des Baleines à Bosse d'un montant de 3 000\$ tel que budgétée dans le cadre de la taxe évènementielle.

RESOLUTION
2025-11-301

DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LA HAUTE-
CÔTE-NORD / CADRE D'INITIATIVES DE RÉSILIENCE ET DE
RÉTABLISSEMENT 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac souhaite déposer une demande de financement auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour la réalisation d'une murale collective en feutre, en collaboration avec l'artiste Marie-Rose Gallant de Forestville ;

CONSIDÉRANT QUE cette œuvre artistique permanente serait installée au Centre des Loisirs de Tadoussac, dans un lieu accessible à l'ensemble de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en partenariat avec des organismes communautaires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de la subvention en matière de collaboration communautaire et de valorisation de l'art local ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac s'engage à gérer le projet dans son intégralité, de la demande de financement jusqu'à la reddition de comptes ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise madame Kathy Barnes, responsable des loisirs, de l'Environnement et du communautaire, à compléter la demande de financement ;

QUE le conseil autorise madame Kathy Barnes, responsable des loisirs, de l'Environnement et du communautaire, à signer la convention de

financement auprès de la MRC La Haute-Côte-Nord pour la municipalité de Tadoussac ;

QUE le conseil autorise madame Kathy Barnes à être la personne désignée pour assurer les communications avec la MRC La Haute-Côte-Nord concernant le suivi du dossier ;

QUE la municipalité de Tadoussac s'engage à gérer le projet, de la demande de financement jusqu'à la reddition de comptes ;

**RESOLUTION
2025-11-302**

NOMINATION DE LIEUTENANTE ET DE LIEUTENANTS AU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Bouchard, monsieur Cédric Grenet et madame Marie-Joëlle Hadd ont complété leur formation Officier Non-Urbain en 2024 et ont participé au processus de sélection des officiers;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil nomme monsieur François Bouchard, monsieur Cédric Grenet et madame Marie-Joëlle Hadd lieutenante et lieutenants du Service de Protection Incendie de la Municipalité de Tadoussac.

**RESOLUTION
2025-11-303**

ENTÉRINER L'OCTROI DE LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres par invitation a été soumis à deux compagnies pour la fourniture d'abrasif pour le déneigement;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux (2) soumissions :

1. 9147-9436 Québec Inc. au montant de 10 000\$ taxes non incluses;
2. Transcie (1990) Inc. au montant de 7 427,38\$ taxes incluses.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroie le contrat de fourniture d'abrasif pour le déneigement au plus bas soumissionnaire soit Transcie (1990) Inc. au montant de 7 427,38\$.

**RESOLUTION
2025-11-304**

MANDAT AUDITION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate Benoît Côté comptable agréé Inc. pour l'audition des états financiers de l'exercice financier 2024

**RESOLUTION
2025-11-305**

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'URLSCN DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAFILR »

CONSIDÉRANT QUE le traceur actuellement utilisé pour l'entretien des pistes de ski de fond est arrivé à sa fin de vie utile et nécessite des réparations fréquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la qualité du réseau de pistes est essentiel pour assurer la sécurité des usagers, encourager les activités hivernales et l'offre d'activité sportive ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables de l'entretien des pistes ont exprimé le besoin urgent d'un nouvel équipement pour poursuivre leur travail efficacement ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un nouveau traceur représente un investissement durable, permettant de réduire les coûts d'entretien à moyen terme et d'améliorer la performance du traçage ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise madame Kathy Barnes, responsable des loisirs, de l'Environnement et du communautaire à déposer une demande auprès de Loisirs et Sports Côte-Nord (URLSCN) afin d'obtenir du financement et permettre le remplacement du traceur de pistes de ski de fond ;

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 1 210.69\$ par la municipalité, correspondant à 30 % de la facture totale.

RESOLUTION
2025-11-306

AJOUT D'ÉQUIPEMENTS À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

CONSIDÉRANT la demande des usagers d'avoir une cage à squat pour parfaire leur entraînement ;

CONSIDÉRANT les revenus perçus par les abonnements de la salle d'entraînement ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation d'une cage à squat au montant de 2 042.03\$ (taxes et livraison incluses) auprès de Body Gym équipements.

RESOLUTION
2025-11-307

ENTENTE DE BÉNÉVOLAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND DANS LE PARC LANGUEDOC SAISON HIVERNALE 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend continuer et valoriser ses hivernales offertes à sa population ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur Bernard Dérap, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac, une entente de bénévolat avec messieurs Tristan Hovington et Steven Nicolas pour l'entretien des pistes de ski de fond dans le Parc

Languedoc pour la saison hivernale 2025-2026 et qu'un budget de 5 500,00\$ soit autorisé pour rembourser les dépenses liées à cet entretien.

**RESOLUTION
2025-11-308**

**AUTORISANT L'ANNULATION DES INTÉRÊTS DU COMPTE DE
TAXES F 6233 35 5520**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du compte des taxes au nom de la matricule 6233 35 5520 a porté à notre attention que leur compte de taxes a toujours été payé à la date des versements par Accès-D depuis l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'après une vérification exhaustive de leurs paiements une somme de 3 704,78\$ d'intérêts a été perçus en trop ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le remboursement d'une somme de 3 705.78\$ représentant l'intérêt perçu en trop au nom de la matricule 6233 35 5520.

**RESOLUTION
2025-11-309**

**AUTORISATION DU PAIEMENT DE CÔTÉ MERCIER CONSEIL
IMMOBILIER DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU LOT 4 343 636**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement à Côté Mercier Conseil immobilier d'une somme de 3 391.76\$ pour le rapport d'évaluation du lot 4 343 636 dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux.

**RESOLUTION
2025-11-310**

**ACQUISITION DU LOT 4 343 636 /TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX VERSEMENT D'UN MONTANT 10 000\$ NON
REMBOURSABLE AFIN D'EFFECTUER DES ESSAIS POUR LES
CONDUITES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir le lot 4 343 636 pour l'installation de conduite dans le cadre de ces travaux d'assainissement des eaux dont le coût d'achat est de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot exige une somme de 10 000\$ comme acompte non remboursable advenant que le résultat des essais ne soit pas concluant et que la Municipalité n'acquière plus ledit lot 4 343 636 ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte le versement d'une somme de 10 000\$ non remboursable au propriétaire du lot 4 343 636, advenant que le résultat des essais ne soit pas concluant

**RESOLUTION
2025-11-311**

**AUTORISATION DE PAIEMENT À GÉMEL INGÉNIEURS EXPERT-
CONSEIL POUR LA RÉVISION DES PLANS EN MÉCANIQUE ET
ÉLECTRIQUE À LA SUITE DU RETRAIT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs expert-conseil ont dû procéder à la révision des plans en mécanique et électrique à la suite du retrait de la bibliothèque dans le cadre des travaux au Centre des Loisirs ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement à Gémel, ingénieurs experts-conseil, d'une somme de 6 335,12\$ en paiement de la révision des plans en mécanique et électrique à la suite du retrait de la bibliothèque dans le cadre des travaux au Centre des Loisirs.

**RESOLUTION
2025-11-312**

AUTORISATION DE PAIEMENT À FORUM-SERVICE D'URBANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement à FORUM-Service d'urbanisme, d'une somme de 4 444,24\$ en paiement d'honoraires du 28 septembre au 1^{er} novembre 2025.

**RESOLUTION
2025-11-313**

**VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE A BELUGA TRAIL
TADOUSSAC**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de l'aide financière à Béluga d'un montant de 3 000\$ tel que budgétée dans le cadre de la taxe évènementielle.

**RESOLUTION
2025-11-314**

**EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR OCCASIONNEL /TEMPS PARTIEL
POUR LES FINS DE SEMAINE HIVERNALES**

CONSIDÉRANT QUE la Maison du Tourisme et le Centre des Loisirs de Tadoussac disposent d'infrastructures pouvant accueillir des activités hivernales les fins de semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'animation de ces lieux permettrait de dynamiser la vie communautaire, de soutenir les familles et d'offrir des occasions de socialisation et de loisirs et de répondre aux besoins de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un animateur à temps partiel ou occasionnel représente une solution souple et adaptée aux besoins saisonniers ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'ouverture d'un poste d'animateur à temps partiel ou occasionnel pour la saison hivernale, afin d'animer des activités à la Maison du Tourisme, au Centre des Loisirs ou dans d'autres lieux publics, selon une programmation à définir.

**RESOLUTION
2025-11-315**

PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO 4 / TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 ci-jointe et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de version no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les coûts des travaux admissibles au montant de 1 425,281\$.

**RESOLUTION
2025-11-316**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS / MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme de Pompier 1, 4 pompiers ; Opérateur d'autopompe ; 6 pompiers Désincarcération (hors programme) ; 20 pompiers Véhicule électriques et hybride ; 6 pompiers Sauvetage vertical ou en hauteur, 6 pompiers Sauvetage en espace clos, 2 pompiers Officier non urbain et 2 pompiers Prévention des impacts psychologiques (hors programme) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord en conformité avec l'article 6 du programme ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le directeur du service incendie à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord.

RESOLUTION
2025-11-317

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DU TOURISME / MODIFICATION DE LA DATE DE FIN DES TRAVAUX DU PROJET DESTINATION TADOUSSAC PHASE II

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajouter un avenant à la convention d'aide financière entre la Municipalité du Village de Tadoussac et le ministère du Tourisme pour le projet Destination Tadoussac Phase II afin de modifier la date de fin des travaux au 31 décembre 2026;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la direction générale, qui est en fonction, à procéder aux signatures des divers programmes d'emplois, des demandes de subventions, ententes et autres programmes auprès des différents paliers gouvernementaux.

**RESOLUTION
2025-11-318**

NOMINATION D'UN RESPONSABLE MUNICIPAL À L'INVENTAIRE PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît la Table intermunicipale du développement culturel comme instance de concertation régionale ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3.1.3 du plan d'action culturel 2025-2028 de la MRCH HCN vise la co-construction d'un inventaire participatif du patrimoine culturel régional ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un responsable municipal permet d'assurer un suivi rigoureux des rencontres, de relayer l'information au sein de la municipalité et de contribuer à la planification stratégique des actions culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un représentant dédié favorise l'accès aux ressources régionales, aux subventions disponibles et aux opportunités de collaboration intermunicipale ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme madame Alice Moreux, agente développement en patrimoine immobilier comme étant la représentante de la municipalité de Tadoussac à la table intermunicipale du développement culturel de la MRC La Haute-Côte-Nord pour le volet 3.1.3, et de lui confier le mandat d'assister aux six rencontres annuelles et d'assurer le suivi des dossiers et de faire rapport au conseil municipal.

**RESOLUTION
2025-11-319**

NOMINATION D'UN RESPONSABLE MUNICIPAL À LA TABLE INTERMUNICIPALE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît la Table intermunicipale du développement culturel comme instance de concertation régionale ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3.1.2 du plan d'action culturel 2025-2028 de la MRCH HCN prévoit une programmation intermunicipale incluant les événements suivants : J'aime ma Haute-Côte-Nord, la semaine de relâche culturelle, les Journées de la culture et la pause culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un responsable municipal permet d'assurer un suivi rigoureux des rencontres, de relayer l'information au sein de la municipalité et de contribuer à la planification stratégique des actions culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un représentant dédié favorise l'accès aux ressources régionales, aux subventions disponibles et aux opportunités de collaboration intermunicipale ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil nomme Kathy Barnes et/ou Lara Darquey comme étant les représentantes de la municipalité de Tadoussac à la table intermunicipale du développement culturel de la MRC La Haute-Côte-Nord et de leur confier le mandat d'assister aux quatre rencontres, d'assurer le suivi des dossiers et de faire rapport au conseil municipal.

**AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET LA CITATION DE LA
MAISON DU TOURISME, SITUÉE AU 197 RUE DES PIONNIERS, À
TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

RÈGLEMENT NUMÉRO 415

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Joëlle Pierre, conseillère, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement no 415 ayant pour objet la citation de la Maison du Tourisme, situé au 197, rue des Pionniers, à titre d'immeuble patrimonial.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 11 ÈME JOUR DE NOVEMBRE 2025.

JOËLLE PIERRE, CONSEILLÈRE

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 416 RELATIF À
L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, Bruno Forest, conseiller, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement no 416 relatif à l'entretien et à l'occupation.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 11 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2025.

BRUNO FOREST, CONSEILLER

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 417 AYANT POUR OBJET
LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET FIXER LES TAUX POUR
L'ANNÉE 2026 POUR LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION
DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, AINSI QUE D'AUTRES TARIFS**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussignée, Julie Mallette, conseillère de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 417 ayant pour objet les prévisions budgétaires 2026 et de fixer les taux pour l'année 2026 pour la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement et d'ordures ainsi que d'autres tarifs.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 11 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2025.

JULIE MALLETTE, CONSEILLÈRE

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 418 FIXANT LES
TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2026 REMPLAÇANT ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 412**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, Bruno Forest, conseiller, de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 418 ayant pour objet de fixer les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année 2026, remplaçant et abrogeant le règlement no 412.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 11 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2025.

BRUNO FOREST, CONSEILLER

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-6 RELATIF AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, soussigné, Florent Desrochers, conseiller, de la Municipalité du Village de Tadoussac, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 360-7 modifiant le règlement numéro 360-6 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 11 IÈME JOUR DE NOVEMBRE 2025.

Florent Desrochers, Conseiller

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 360-6 RELATIF AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité du Village de Tadoussac, tenue le 11 novembre 2025, à 19 h 00, à laquelle étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE : Monsieur Claude Brassard

LES CONSEILLERS : Madame Joëlle Pierre, conseillère
Monsieur Jean Poirier, conseiller
Monsieur Florent Desrochers, conseiller
Monsieur Bruno Forest, conseiller
Madame Julie Mallette, conseillère
Madame Audrey Boulianne, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désire prolonger le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité du Village de Tadoussac, plusieurs immeubles ont des installations septiques non conformes au Règlement

sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac exige de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme d'aide visant l'amélioration de la qualité de l'environnement et accorder une aide financière pour des études de caractérisation du sol et des travaux de mise aux normes et ce, tel que stipulé à l'article 92 alinéa 3 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Le projet de règlement 360-7 est déposé et le Conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'article 10 du Règlement numéro 360-6 est remplacé par le suivant:

« ARTICLE 10 : DURÉE DU PROGRAMME

Le programme instauré par le présent règlement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt adopté par la Municipalité pour assurer les crédits nécessaires à l'exécution du programme et se terminera le 31 décembre 2026.

De plus, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment déposées le ou avant le 1^{er} décembre 2026.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DÉPOSÉ À TADOUSSAC, CE ____^e JOUR DE NOVEMBRE 2025.

Claude Brassard, maire

Bernard Dérap, directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION LE 11 NOVEMBRE 2025

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 11 NOVEMBRE 2025.

ADOPTÉ LE DÉCEMBRE 2025

PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT NO 415 AYANT POUR OBJET LA CITATION DE LA MAISON DU TOURISME SITUÉE AU 197, RUE DES PIONNIERS, À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

Le projet est en annexe et sera versé aux archives de la Municipalité.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 416 RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION

Ce projet est en annexe et est versé aux archives de la Municipalité.

**RESOLUTION
2025-11-320**

DÉROGATION MINEURE DU 241, RUE DES FORGERONS

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

De régulariser la propriété du 241, rue des Forgerons au règlement de zonage numéro 253 :

- Afin de rendre conforme une erreur dans l'émission d'un permis de construction de bâtiment secondaire # 2017-0095; cabanon de dimensions de 16,7 mètres carrés alors que 7,3 mètres carrés au maximum auraient dû être autorisées accordant une surface de plus de 20% par rapport au bâtiment principal existant qui a depuis été agrandi;
- Afin de rendre conforme la section de 22 pouces de longueur entre le cabanon et le bâtiment principal qui a une distance non-règlementaire soit de 1,48 mètres au lieu de 2 mètres;
- Rendre conforme l'agrandissement du bâtiment principal autorisé au permis #2019-0078 ne respectant pas la marge latérale de 2 mètres, puisque cette partie se trouve à 1.5 mètres de la ligne latérale du lot;

Identification du site concerné :

241, rue des Forgerons

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve la dérogation mineure du 241, rue des Forgerons.

**RESOLUTION
2025-11-321**

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

QUE les séances débuteront à 19 h au Centre des Loisirs situé au 286, rue de la Falaise ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil le deuxième mardi du mois pour l'année 2026 :

13 janvier
10 février
10 mars
14 avril
12 mai
09 juin
14 juillet
18 août (troisième mardi d'août)
08 septembre
13 octobre
10 novembre
08 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Monsieur Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MUSÉE POSTE DE TRAITE DE TADOUSSAC

Dépôt du rapport du musée poste de traite de Tadoussac.

**RESOLUTION
2025-11-322**

PROLONGATION DE LA PERIODE PROBATOIRE DE LA DIRECTION GENERALE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est composé dans l'ensemble de nouveaux membres ;

CONSIDÉRANT QU'également que le directeur général est en fonction depuis peu ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend se donner une période de réflexion et d'évaluation du nouveau directeur général ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil prolonge la période de probation de monsieur Bernard Déraps, directeur général et greffier-trésorier, au 27 février 2026.

**RESOLUTION
2025-11-323**

OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE FENESTRATION DU MUSÉE DU POSTE DE TRAITE CHAUVIN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Couture & Tanguay a déposé une offre de service pour la restauration du musée du Poste de Traite Chauvin

pour réparer les fenêtres en atelier ainsi que l'évaluation des travaux à venir au montant de 8 700\$ taxes non incluses ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroi à l'entreprise Couture &Tanguay la réparation de fenêtres en atelier ainsi que l'évaluation des travaux à venir au montant de 8 700\$ taxes non incluses.

**RESOLUTION
2025-11-324**

DIRECTIVES DE MODIFICATION DES TRAVAUX AU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la porte d'entrée adaptée aux personnes à mobilité réduite demande des modifications non prévues au contrat avec Les Entreprises de Construction Gigari Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'une modification est nécessaire au contrat afin d'installer une nouvelle porte d'entrée, les contre-marches et le gypse au montant de 12 251,54\$ taxes incluses;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve les modifications au contrat octroyé aux Entreprises de Construction Gigari Inc. au montant de 12 251,54\$ afin d'installer une nouvelle porte d'entrée, les contre-marches et gypses au montant de 12 251,54\$ taxes incluses;

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 10 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 38.

**RESOLUTION
2025-11-325**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20 h 39.

Je, Claude Brassard, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents : 34 personnes en présentiel.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Bernard Déraps, directeur-général et greffier-trésorier

Claude Brassard, maire